

Day	Temp (°C)	Humidity (%)
MER 07	15 / 29	0 / 0
JEU 08	16 / 29	0 / 0
VEN 09	14 / 27	11 / 36
SAM 10	17 / 28	1 / 5
DIM 11	17 / 29	1 / 9
LUN 12	17 / 28	10 / 42

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Flavescence dorée**
- **Cicadelles vertes**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

La floraison est en cours sur l'ensemble du vignoble. Les parcelles les plus précoces de Gamay et Chardonnay sont au stade "nouaison/ grains de plomb" et les parcelles les plus tardives de Mauzac sont au stade "début floraison".



"Fin floraison/nouaison" Gamay (Ph CA81).

DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière, les pluies orageuses ont été très localisées, les cumuls varient entre 8 et 30 mm, ils ont pu être localement plus élevés. Les épisodes de grêles se sont succédés. Le 29 mai, environ 100 ha ont été touchés sur le secteur des coteaux de Gaillac (Laborie). Puis le 31 mai, le secteur de Villeneuve sur Vère a été impacté, les dégâts sont estimés de 20 à 50%, sur une centaine d'hectares. Cet orage a aussi débordé sur les communes de Noailles, Souel, Donnac, Virac... Le 2 juin, un autre orage de grêle a été signalé sur les secteurs de Rabastens/Vertus et Lisle-sur-Tarn/Lapeyrière, avec des dégâts importants sur environ 10 hectares.

Une météo instable devrait encore persister cette semaine, après une accalmie mercredi et jeudi, la pluie et des orages sont annoncés à partir de vendredi.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Il y a peu d'évolution au vignoble, cette semaine. Quelques nouvelles taches sur feuilles ont été signalées dans les témoins non traités.

Analyse de risque:

La "nouaison" est atteinte sur les parcelles les plus précoces, ce stade marque la période de sensibilité maximale des grappes. Des contaminations peuvent avoir lieu directement sur grappes. Sur les parcelles déjà impactées, des repiquages sont possibles avec les brouillards et/ou rosées matinales.

Des orages sont encore prévus en fin de semaine, un risque de contamination est possible pour chaque pluie.

Préconisations

Des orages sont prévus en fin de semaine, des contaminations sont possibles. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies. Soyez couverts.

Famille des Qiol : recommandation 1 application+1 supplémentaire.

* *Enervin, Privest, amétoctradine/métirame-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)*

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), CMR*

* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base d'amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)*

Spécialités à base de SDHI

* *Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base de strobilurines:

* *Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (biocontrôle).

A retenir

Des orages sont annoncés, soyez couverts. A la nouaison la sensibilité des grappes est maximum.



Black-rot récent sur feuille, (Ph : CA81).

MILDIOU

Analyse de risque

Observations:

Cette semaine, les symptômes ont progressé sur feuilles et sur grappes, dans les témoins non traités. Au vignoble, de nouveaux symptômes sont ponctuellement observés, sur feuilles et sur grappes.

Modélisation :

Des contaminations épidémiques et/ou pré-épidémiques ont été modélisées au cours des pluies orageuses du 31 mai et 2 juin, sur la majorité des secteurs. Les symptômes issus des épisodes contaminants de fin mai/début juin seront visibles à partir du 10 juin.

Une pluie de 4 mm suffirait pour engendrer des contaminations épidémiques sur les secteurs de Gaillac, Cadalen et Cunac (secteurs les plus arrosés sur le réseau de suivi). Sur les autres secteurs, 15 à 20 mm seraient nécessaires.

Attention les pluies orageuses ont été très localisées, la pression est ponctuellement forte, sur les secteurs très arrosés.



Mildiou, tache récente sur feuille. (Ph : CA81)

Préconisations

Attention, la pression est localement forte. Des orages sont encore annoncés en fin de semaine et des contaminations épidémiques sont possibles dès 4mm. Intervenez avant la pluie si vous êtes en fin de rémanence ou en cas de forte pousse. Restez couverts.

Produits de contact:

* Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)
* Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications max)
* Ventaro, Amaline flow, zoxamide/cuivre, 2,8L/ha (2 applications max)

Produits pénétrants:

* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame - zn, 2,5kg/ha (2 applications max). **Attention ne pas confondre Enervin et Enervin active.**
* Ampexio, zoxamide/mandipropamid, 0,5L/ha (1 application max)
* Idaho, zoxamide/cymoxanil, 0,45L/ha (2 applications max), **CMR**

Produits systémiques:

* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)
* Profiler, fosétyl/fluopicolide, 3kg/ha (1 application max)
* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**
* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

Utilisation en pack:

* Zorvec Zelavin, oxathiapiproline, 0,4L/ha (2 applications max)

Données optidose : 70% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives :

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Des orages sont annoncés, soyez couverts. Attention, aux repiquages en présence de symptômes.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Aucun nouveau symptôme n'est signalé au vignoble. Dans un témoin non traité à historique, les symptômes progressent, uniquement sur feuilles.

Analyse de risque:

La floraison est la période de sensibilité maximum des grappes. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à "fermeture de la grappe".

Oïdium sur feuille (Ph: Vivalie)



Préconisations

La floraison est la période de sensibilité maximum des grappes, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), **biocontrôle**

Le nombre d'applications maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Spécialités à base de benzophénone.

* Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), **CMR**
* Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'amidoxime

* Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

* Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines

* Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de **biocontrôle**.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : Aucune capture n'est signalée cette semaine. Des glomérules sont observés, ils sont rares. Seulement 12 glomérules pour 100 grappes ont été dénombrés sur une parcelle à forte pression.

Glomérules, visibles au stade "floraison"
(Ph: CA81)

**Analyse de risque**

La floraison est en cours, c'est le moment pour faire un dénombrement des glomérules, il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.
(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1. Si lors du comptage des glomérules, le seuil de risque est dépassé, un traitement devra être placé sur les pontes en G2.

Pour les piègeurs, penser à changer les capsules de phéromones.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Faire des comptages cette semaine.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Les larves observées sur le vignoble sont majoritairement au stade L2.

Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 doit être réalisé entre le 3 et 12 juin et le T2 entre le 18 juin et 27 juin.

Des traitements réalisés groupés entre vigneron d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

* Judoka gold, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max)

* Klartan smart, Mavrik smart, tau-fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)

* Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)



Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

Attention: épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

A retenir

T1 en cours et T2 du 18 au 27 juin.

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations

Cette semaine les larves sont plus présentes sur les parcelles.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires, ce sont les larves qui engendrent les grillures. A ce jour, les populations restent en dessous du seuil de risque.



Larves de cicadelle verte
(Ph: Vivaldie)

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil. La gestion de ce ravageur peut être couplée avec les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée.

* Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)

* Klartan smart, Mavrik smart, tau-fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)

* Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

* Sokalcarbo wp, Baikol kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

* Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais).

A retenir

Surveillez vos parcelles.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

La biodiversité, alliée du viticulteur (suite)

La biodiversité à préserver dans le sol:

Le sol est également un milieu vivant dans lequel évoluent de nombreux organismes. Sa qualité dépend en grande partie de l'activité, de la diversité et de l'équilibre existant entre les différents organismes vivants qui le composent.

Les trois grandes catégories d'organismes vivants dans le sol sont:

* la macrofaune: c'est à dire les vers de terre, les araignées, les millepattes...

* la mésofaune: organismes plus petits et plus nombreux que les précédents, ce sont les collemboles et les acariens...

* la microfaune et microflore: ils constituent la majorité de cet écosystème, les nématodes, bactéries et champignons.

L'ensemble des micro-organismes (microflore et microfaune) sont de loin les plus nombreux, bien que les plus petits. Ainsi, un sol de prairie renferme une biomasse constituée à 70% de micro-organismes et à 22% de vers de terre, tandis que les autres animaux réunis (macrofaune et mésofaune) ne représentent que 6% des organismes vivants du sol.

Tous les sols ne renferment pas la même densité d'individus, ni la même biodiversité. Les sols pauvres en matière organique compteront par exemple bien moins de 100 vers de terre/m², tandis que les sols riches en matière organique peuvent atteindre jusqu'à 1000 individus/m². De même, un sol agricole pollué pourra contenir 20 fois moins d'espèces bactériennes que le même sol non perturbé.

Les effets des différents organismes qui participent au bon équilibre du sol:

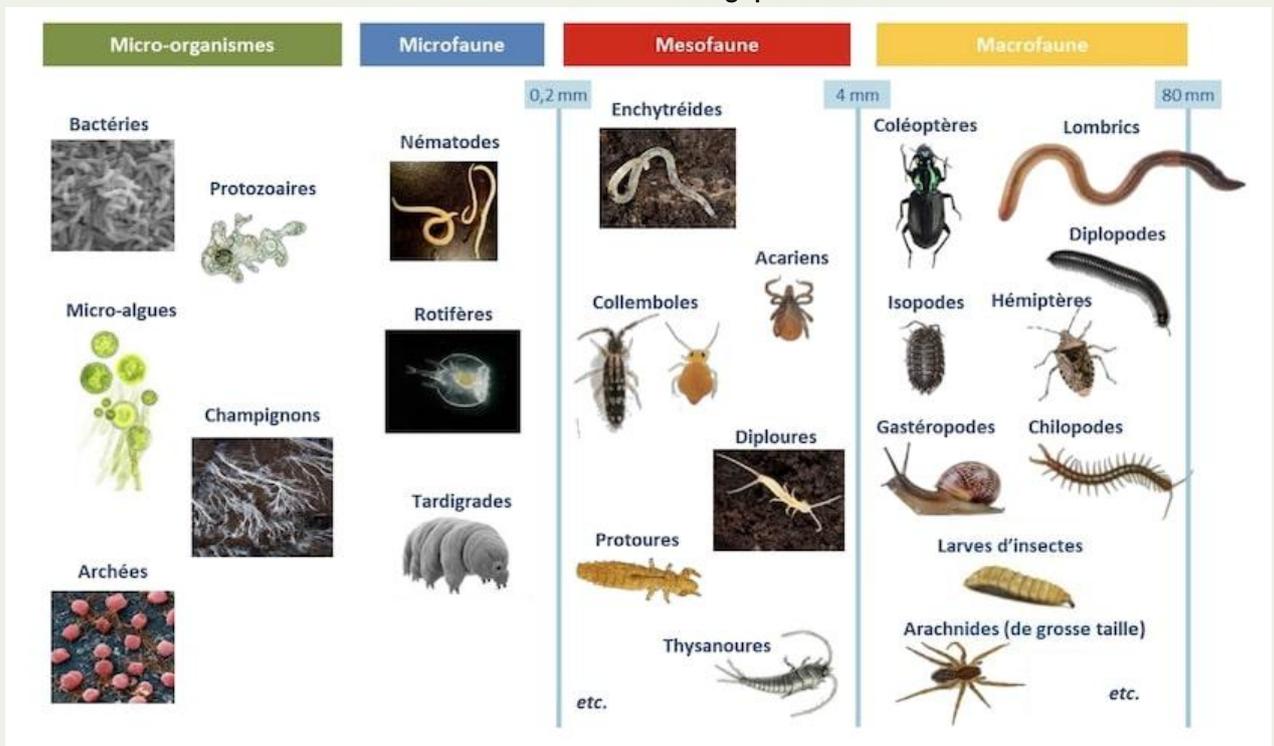
- Les vers de terre agissent sur la structuration physique du sol. En se déplaçant, ils créent des espaces et renouvellent la structure du sol. Le sol est ainsi plus aéré, mieux drainé et moins sensible à l'érosion.

Les cavités formées permettent un meilleur développement des racines. Les mouvements engendrés dans le sol mettent en contact les organismes avec la matière qu'ils dégradent.

- Les végétaux et animaux sont consommés et décomposés par les micro-organismes du sol, puis sont transformés en éléments minéraux disponibles pour la plante.

- Certains micro-organismes du sol ont la capacité de purifier les eaux et les sols contaminés (produits phytosanitaires, hydrocarbures..).

Les sources de matière organique favorisent la présence d'insectes, de lombrics et de décomposeurs, elles sont le carburant de l'activité biologique du sol.



Source: "La biodiversité des sols. Encyclopédie de l'environnement"

DIVERS

Méligèthes: cet insecte est présent sur les inflorescences, il est sans danger pour la vigne.



Méligèthes sur inflorescence (Ph: CA 81).

Carences:

Les symptômes de carence en potasse, sont présents sur le vignoble.



Carence en potasse sur Gamay (Ph: Viovalie).

Attention aux délais de ré-entrée (DRE): La période du relevage est en cours sur les parcelles. Soyez vigilants, le délai de ré-entrée peut varier de 6 à 48 heures selon les produits.

Prochain bulletin le 13 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél.: 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie-Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

